

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1er trimestre 2022 (BP)

Séance Publique du 3 février 2022

Objet : TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET TRANSFORMATION DES PRATIQUES

Synthèse du rapport :

Qu'il s'agisse du Plan numérique des collèges ou de la Feuille de route numérique, le déploiement de nouvelles solutions applicatives, de connexions et réseaux, de services ou matériels, bénéficie aux Breilliens et avec eux, aux utilisateurs internes. Les gains engendrés sont déjà palpables et concrets et le mouvement s'amplifie en 2022 en mettant l'accent sur l'accompagnement au changement, sur l'inclusion numérique et sur le numérique responsable.

Au-delà du numérique, les équipes de la Délégation générale à la transformation apportent une expertise organisationnelle, une libération de l'innovation institutionnelle et une dimension collaborative interne. A l'externe, les démarches de co-construction et de participation citoyenne trouvent également un fort écho dans ces propositions budgétaires pour l'année 2022 et ce, au service de toutes les politiques départementales.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3311-1 et suivants ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. COULOMBEL, rapporteur au nom de la 4^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 3 février 2022 ;

DECIDE :

- d'approuver l'ensemble des propositions exposées au rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;

- *d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants ;*
- *d'approuver les subventions ou adhésions telles que présentées en annexe au bénéfice de Mégalis, CapDémat et GCS e-santé.*

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 4 février 2022

Le Directeur Général des Services Départementaux

Alain GILLOUARD